

Montréal, le 7 février 2023

Par dépôt sur plateforme en ligne et courrier électronique
PMGMR@cmquebec.qc.ca

Objet : Piste d'action pour réduire à la source

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des présentes consultations sur le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 de la CMQuébec Rive-Nord, Équiterre salue la volonté de faire de la réduction à la source une priorité, en cohérence avec l'objectif provincial que seule la matière éliminée au Québec soit le résidu ultime. En ce sens, le fait de viser la réduction à 423 kg ou moins de matières éliminées par habitant est un objectif ambitieux, qui nécessitera des changements de pratiques dans l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD).

Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui fêtera bientôt ses 30 ans d'existence, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

En contexte de crise climatique et du recyclage, nos modes de production et de consommation doivent changer radicalement. Il n'y a pas de raccourci dans l'équation d'un monde où l'on produit moins de déchets. La réduction à la source et l'élimination sont inversement proportionnelles: plus l'on réduit, moins les besoins d'avoir recours à l'enfouissement et à l'incinération seront importants. Il devient urgent de reconnaître le potentiel des deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E, et de mettre en place des actions conséquentes pour favoriser la consolidation et le déploiement de solutions concrètes partout au Québec. Selon Équiterre, cette hiérarchie pourrait même être bonifiée pour intégrer deux R supplémentaires, soit de refuser avant tout ce qui n'est pas nécessaire, et de réparer.

Sans commenter de manière détaillée les actions proposées dans le PMGMR de la CMQ-Québec, Équiterre souhaite proposer quelques actions concrètes liées à la réduction à la source.

1. Lutter contre le gaspillage des ressources grâce au contrôle des circulaires

En lien avec l'**orientation 2** du PMGMR, soit « **Lutter contre le gaspillage des ressources** », il est question de diminuer l'utilisation des produits à usage unique et de lutter contre la multiplication des emballages.

Une action concrète pourrait être intégrée dans la stratégie de la Communauté métropolitaine de Québec, particulièrement sous le regard de ce principe de refuser : l'appui aux municipalités pour le contrôle des circulaires.

Équiterre se préoccupe des impacts négatifs associés au système de consommation que proposent les circulaires : la création de besoins, souvent non nécessaires, qui porte à la surconsommation de biens. Les habitudes de consommation doivent changer. Équiterre reconnaît que dans certains cas, les rabais proposés sur certains produits, notamment en alimentation, peuvent avoir une incidence importante pour une partie de la population, et que l'accès à l'information via les journaux locaux est un enjeu important. Des solutions sont proposées pour tenir compte de ces enjeux particuliers.

À l'heure actuelle, le mécanisme de retrait – aussi nommé le « opt-out » – fait défaut. Les autocollants apposés sur les boîtes postales des citoyens et citoyennes ne sont pas nécessairement respectés et les contrevenants ne semblent pas s'en préoccuper outre mesure. Ainsi, les personnes ayant fait le choix de refuser les circulaires doivent garnir leur bac de récupération malgré leur intention de réduire à la source. Cela cause de la frustration et surtout un gaspillage de ressources inutile.

Le Canada a légiféré l'usage des courriels à caractère commerciaux en édictant la Loi canadienne antipourriel (LCAP). Cette loi balise les courriels pouvant être envoyés aux particuliers tant pour les entreprises, les organismes et organisations. Elle définit notamment les consentements tacites et exprès. Cette loi a permis la réduction des pourriels dans les boîtes courriel des Canadiens et Canadiennes, grâce au mécanisme d'adhésion volontaire. Sans aller aussi loin que cette loi, particulièrement en ce qui a trait au partage de données personnelles, la distribution de circulaires devrait se faire uniquement lorsque les personnes résidentes affichent clairement leur intention, par la pose d'un autocollant par exemple. Cet autocollant pourrait être distribué gratuitement lors de l'envoi des circulaires, jusqu'à la mise en application du règlement afin d'assurer la transition vers le nouveau mécanisme de distribution. Le règlement de la Ville de Mirabel, ou celui de la Ville de Montréal, pourrait servir de modèle pour l'établissement d'un tel règlement pour les municipalités liées à la CMQ.

Les contraintes réglementaires font partie de la solution que les villes et les gouvernements peuvent adopter pour atteindre plus rapidement leurs objectifs climatiques et de gestion des matières résiduelles. L'instauration d'un système d'adhésion volontaire pour la distribution de circulaires est un outil simple et efficace pour y parvenir. La CMQuébec pourrait proposer un

règlement type pour outiller les municipalités liées dans la mise en œuvre d'un système d'encadrement de la distribution des circulaires.

Recommandation 1 : Que la CMQuébec Rive-Nord appuie les municipalités pour l'instauration d'un système d'adhésion volontaire (« opt-in ») pour la distribution de circulaires.

Afin de répondre aux objectifs liés à l'**orientation 3 du PMGMR**, soit de « **favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération** », trois pistes d'action sont proposées ci-dessous.

2. Soutenir le recours à la réparation et les initiatives d'autoréparation

Équiterre a publié en octobre 2022 une étude pancanadienne sur l'accès à la réparation des appareils électroménagers et électroniques (AEE).¹ Étant en contact direct avec la population, les municipalités ont une opportunité intéressante pour soutenir les pratiques d'autoréparation. Des initiatives comme les café réparation de La Patente² font partie des solutions concrètes pour favoriser un meilleur accès à la réparation, et méritent d'être soutenues et de se déployer sur l'ensemble du territoire. La CMQuébec Rive-Nord pourrait s'inspirer de la ville de Graz en Autriche et deux États belges, la Wallonie et la Flandre, qui offrent une subvention pour la création de Repair Cafés ou pour la tenue d'ateliers d'autoréparation.

Recommandation 2 : Que la CMQuébec Rive-Nord soutienne financièrement les initiatives d'autoréparation et en assure la promotion.

De la même manière, différentes mesures peuvent être mises en place par les municipalités pour soutenir financièrement la réparation, considérant que le coût constitue le second frein à la réparation mentionné par la population canadienne. Ainsi, il serait intéressant de mettre en place une subvention pour les ménages, en se basant sur le modèle des villes de Vienne et de Graz, qui remboursent 50 % du coût de la réparation des AEE pour un maximum de 100 euros par ménage par an. Pour plus d'informations au sujet des financements municipaux, vous pouvez consulter la fiche d'information sur les mesures structurantes, en annexe du rapport sur la réparation.³ Un tel financement permettrait d'agir à court terme sur cet enjeu et de favoriser la prolongation de la durée de vie des AEE.

Recommandation 3 : Que la CMQ-Québec Rive-Nord mette en place une subvention à la réparation pour les ménages de la CMQuébec Rive-Nord.

¹ Équiterre (2022). [Pour des appareils électroménagers et électroniques durables au Canada](#)

² La Patente. [Café réparation.](#)

³ Équiterre (2022). [Annexe 4 : détail de l'analyse des mesures structurantes.](#)

3. Agir aux moments de pointe pour réduire le gaspillage des ressources

Entre 200 000 et 250 000 familles déménagent au Québec annuellement. Un déménagement sur cinq s'effectue pendant les deux semaines entourant le 1^{er} juillet, et de 10 à 12 % se font le 1^{er} juillet précisément.⁴

Chaque année, de nombreux changements de logis s'effectuent en juin et juillet, ce qui génère une importante quantité d'objets acheminés à l'élimination alors qu'ils auraient pu être réutilisés ou recyclés. Pour répondre en partie à cette situation, et tenter de réduire les incidences de dépôts sauvages, les écocentres sont ouverts malgré le fait que ce soit jour férié.

Les collectes sur rue font partie des pistes de solutions à explorer, car elles permettent de récupérer des objets qui sont difficilement déplaçables pour des individus qui n'ont pas accès à un camion. Voici quelques exemples d'actions et de campagnes qui ont été développées par des organisations municipales et organismes environnementaux :

- « La MRC de Bellechasse ainsi que dix municipalités de la MRC des Etchemins versent 125 \$ la tonne à la Ressourcerie de Bellechasse pour les matières qu'elle récupère, dont les encombrants, une somme qu'elles auraient de toute façon déboursée si les objets avaient été acheminés au site d'enfouissement. La Ressourcerie de Bellechasse constitue un exemple intéressant de réemploi et de récupération des encombrants. Cette ressourcerie offre un service de collecte de porte en porte de meubles, de matelas et d'électroménagers. Lorsque cela est possible, ceux-ci sont remis en état et revendus. »⁵
- Depuis 2015, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) tient, chaque année, une campagne pendant la période du déménagement sous la thématique « Je déménage, je valorise ». Ses actions combinées de points de dépôt avec kiosques de sensibilisation à différents endroits stratégiques du centre-ville de Montréal et de collectes sur rue et à domicile sur demande ont permis de détourner 15 tonnes d'objets de l'enfouissement en 2015.⁶

La période entourant le 1^{er} juillet en est une de très forte génération de matières résiduelles et nous croyons que la CMQuébec Rive-Nord pourrait tirer parti de cette situation pour mettre en place des actions intégrées à la grandeur de son territoire pour éviter ce gaspillage de ressources. Cela pourrait également être l'occasion de sensibiliser aux alternatives à la surconsommation, notamment en présentant les avantages économiques et environnementaux liés aux objets de seconde main.

⁴ Radio-Canada. [La vérif : entre 10 et 12% des déménagements se font le 1^{er} juillet au Québec](#)

⁵ RECYC-QUÉBEC. [Les encombrants – fiche informative](#)

⁶ SAESEM. [Je déménage, je valorise](#)

Recommandation 4 : Coordonner une campagne au niveau de la Communauté métropolitaine pour le réemploi dans le cadre des déménagements en juillet.

Finalement, il est possible de consulter plus amplement le positionnement d'Équiterre sur la gestion des matières résiduelles sur notre site internet. Vous y trouverez notamment notre mémoire sur la gestion et l'élimination des résidus ultimes⁷ déposé dans le cadre de la commission d'enquête du BAPE, notre mémoire concernant le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal⁸ ainsi que notre campagne sur l'encadrement des circulaires contient également plusieurs informations à ce sujet.⁹

En espérant que ces informations soient utiles pour la bonification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Amélie Côté
Analyste en réduction à la source
acote@equiterre.org

⁷ Équiterre (2021). [41 recommandations d'Équiterre pour affronter la crise des déchets](#)

⁸ Équiterre (2020). [Faire du PDGMR un levier pour la transition écologique](#)

⁹ Équiterre. [Pour ne plus recevoir de circulaires non sollicités.](#)